

---

# Fiches thématiques

---

Flux d'immigration

## Avertissement

Les sites internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr), [www.immigration.gouv.fr](http://www.immigration.gouv.fr), [www.oecd.org](http://www.oecd.org) et [www.epp.eurostat.ec.europa.eu](http://www.epp.eurostat.ec.europa.eu) pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons européennes s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Dans cet ouvrage, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration. La définition des descendants d'immigrés est également conventionnelle. Sauf mention contraire, elle désigne dans cet ouvrage les personnes nées en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition regroupe des personnes ayant deux parents immigrés (ou dont le seul parent connu est immigré), et des personnes ayant un parent immigré et un parent non-immigré. Ces deux catégories sont distinguées dans la mesure du possible dans l'ouvrage.

Les immigrés sont répartis selon leur pays de naissance (défini à partir des frontières actuelles). Les descendants d'immigrés sont répartis selon le pays de naissance de leur(s) parent(s) immigré(s) (celui du père s'il est différent de celui de la mère).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques).

Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 2.1 Bénéficiaires d'un premier titre de séjour

En 2010, en France, 194 000 étrangers ont reçu un premier titre de séjour. Sont incluses les personnes en provenance de l'extérieur du territoire national ainsi que des étrangers déjà présents sur le territoire français, comme les régularisés. Ce qui est souvent assimilé au flux d'immigration correspond donc à un premier enregistrement statistique. Pour la très grande majorité, il s'agit d'adultes ; 2 000 mineurs de 16 à 18 ans ayant un emploi sont toutefois compris. Les sources statistiques concernant les flux sont d'origine administrative. Les statistiques présentées ici portent sur les flux de ressortissants de pays tiers qui sont définis par opposition aux ressortissants de l'**Espace économique européen** (EEE) et aux ressortissants de la Confédération helvétique. On peut cependant remarquer que ce découpage n'est pas stable dans le temps : il se trouve modifié par l'élargissement progressif de l'Union européenne (élargissements en 2004 puis 2007 pour les plus récents).

En 2010, le nombre de premiers titres de séjour accordés a augmenté de 1% par rapport à 2009 et de 11% par rapport à 2007. En 2010, la principale raison d'immigration est d'ordre familial (45 % des premiers titres de séjour délivrés). Le deuxième motif le plus important est la poursuite d'études en France (31 %). Les titres accordés pour raisons professionnelles (délivrés principalement à

des salariés), et pour raison humanitaire (9 % chacun) contribuent aux flux d'immigration dans une bien moindre mesure.

Au cours des quatre dernières années, le flux d'immigration motivé par des raisons familiales oscille entre 86 000 et 90 000 titres délivrés annuellement. Les personnes concernées par ce motif sont essentiellement des personnes appartenant à une famille de Français (près de 60 % des titres de séjour pour motifs familiaux). Concernant les étudiants migrants, leur nombre a diminué de 13 % entre 2003 et 2005. Cette tendance s'est par la suite inversée, le nombre de titres de séjour « étudiant » délivrés passant de 46 500 en 2005 à 60 000 titres délivrés en 2010.

La plus grande partie des étrangers ayant obtenu un premier titre de séjour en 2010 sont de nationalité africaine (54 %), notamment algérienne et marocaine. Les autres ont une nationalité d'Asie (25 %), des pays d'Europe des Balkans et de l'ex-URSS (5 %) et de l'Amérique et Océanie (16 %). Cette répartition varie suivant le motif d'immigration considéré. Ainsi, plus de 6 personnes sur 10 d'une nationalité du Maghreb ou de Turquie migrent pour une raison familiale tandis que 6 ressortissants Chinois sur 10 sont venus en France pour suivre des études. ■

### Définitions

**Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur : l'Union européenne à 27, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

### Pour en savoir plus

- « Immigration et présence étrangère en France en 2006 », *Rapport annuel de la direction de la population et des migrations*, décembre 2007.
- « Perspectives des migrations internationales 2011 : SOPEMI », OCDE, septembre 2011.
- « 8<sup>e</sup> rapport, Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration », *La Documentation française*, décembre 2011.

# Bénéficiaires d'un premier titre de séjour 2.1

## 1. Premières admissions au séjour par motif

	2007	2008	2009	2010
<b>Économique</b>	<b>12 088</b>	<b>21 717</b>	<b>19 575</b>	<b>18 067</b>
Compétences et talents	5	183	372	319
Actif non salarié	371	235	104	131
Scientifique	1 539	1 932	2 247	2 273
Artiste	264	290	184	181
Salarié	6 157	11 937	13 520	13 606
Saisonnier ou temporaire	3 752	7 140	3 148	1 557
<b>Familial</b>	<b>89 973</b>	<b>85 968</b>	<b>88 256</b>	<b>86 827</b>
Famille de Français	51 374	50 578	54 866	51 967
Membre de famille <sup>1</sup>	19 163	17 452	15 359	15 872
Liens personnels et familiaux	19 436	17 938	18 031	18 988
<b>Étudiant</b>	<b>46 778</b>	<b>52 309</b>	<b>53 304</b>	<b>59 964</b>
<b>Divers</b>	<b>10 801</b>	<b>9 999</b>	<b>11 331</b>	<b>11 514</b>
Visiteur	5 374	4 652	5 700	5 955
Étranger entré mineur	3 077	3 156	3 513	3 949
Rente accident du travail	75	98	124	69
Ancien combattant	200	194	225	155
Retraité ou pensionné	1 645	1 398	1 200	884
Autres motifs	430	501	569	502
<b>Humanitaire</b>	<b>15 751</b>	<b>17 651</b>	<b>18 857</b>	<b>17 785</b>
Réfugié et apatride	9 293	10 785	10 798	9 669
Asile territorial/protection subsidiaire	541	766	1 793	1 699
Étranger malade	5 917	6 082	6 211	6 356
Victime de la traite des êtres humains		18	55	61
<b>Ensemble</b>	<b>175 391</b>	<b>187 644</b>	<b>191 323</b>	<b>194 157</b>

1. Membre de famille d'une personne réfugiée ou d'un autre étranger en situation régulière.

Champ : France, hors ressortissants de l'Espace économique européen et de Suisse.

Source : AGDREF (SGII).

## 2. Premières admissions au séjour par motif et par nationalité en 2010

	Économique	Familial	Étudiant	Divers	Humanitaire	Ensemble
<b>Europe (hors EEE) et ex-URSS</b>	<b>1 213</b>	<b>3 102</b>	<b>2 625</b>	<b>523</b>	<b>2 333</b>	<b>9 796</b>
<b>Afrique</b>	<b>7 298</b>	<b>59 792</b>	<b>24 578</b>	<b>5 592</b>	<b>8 496</b>	<b>105 576</b>
Algérie	701	16 413	4 645	1 668	862	24 289
Maroc	1 597	15 114	5 800	1 197	233	23 941
Tunisie	1 372	7 944	2 743	326	83	12 468
Afrique hors Maghreb	3 628	20 321	11 390	2 401	7 318	45 058
<b>Asie</b>	<b>4 832</b>	<b>13 380</b>	<b>20 850</b>	<b>2 564</b>	<b>6 017</b>	<b>47 643</b>
Turquie	461	4 076	743	335	854	6 469
Chine	1 157	2 468	9 722	530	222	14 099
Japon	657	569	1 680	201	0	3 107
Inde	975	862	1 101	162	52	3 152
Autre pays d'Asie	1 582	5 405	7 604	1 336	4 889	20 816
<b>Amérique, Océanie</b>	<b>4 721</b>	<b>10 459</b>	<b>11 903</b>	<b>2 816</b>	<b>776</b>	<b>30 675</b>
Etats-Unis	2 164	923	3 406	985	3	7 481
Haïti	130	3 792	529	359	565	5 375
Autre pays d'Amérique, Océanie	2 427	5 744	7 968	1 472	208	17 819
<b>Autres (inconnus, apatrides)</b>	<b>3</b>	<b>94</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>163</b>	<b>287</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18 067</b>	<b>86 827</b>	<b>59 964</b>	<b>11 514</b>	<b>17 785</b>	<b>194 157</b>

Champ : France, hors ressortissants de l'Espace économique européen (EEE) et de Suisse.

Source : AGDREF (SGII).

## 2.2 Portrait des signataires

Environ la moitié des étrangers originaires des **pays tiers** ont l'obligation de signer un **Contrat d'accueil et d'intégration** (CAI). Il s'agit de personnes bénéficiaires d'un premier document de séjour d'au moins un an souhaitant s'installer durablement en France, soit 98 000 personnes en 2009. Les motifs d'admission, administratifs, sont essentiellement le motif économique (salariés), le motif familial et le motif humanitaire (réfugiés).

La population des signataires du CAI est majoritairement féminine (à 52 %) et relativement jeune (32 ans d'âge médian). Près de 7 sur 10 viennent d'Afrique.

Trois principaux profils se distinguent. Les migrants familiaux (72 % de l'ensemble) sont le plus souvent présents en France depuis moins d'un an lorsqu'ils reçoivent leur titre de séjour. Ce sont majoritairement des femmes (59 %) et plus de 20 % de ces arrivants sont des personnes au foyer. La très grande majorité de ces personnes est en couple (89 %) et parmi elles 84 % vivent avec leur conjoint. Si 78 % vivent dans un **logement personnel**, les autres sont hébergés par des particuliers ou en **situation transitoire**. Ensuite, viennent les réfugiés (13 % de l'ensemble) dont la moitié est originaire d'Asie et près d'un quart du seul Sri Lanka. La moitié d'entre eux est installée en France depuis plus de 2 ans. Ils sont moins souvent

en couple (59 % contre 80 % pour l'ensemble) et vivent assez peu avec leur conjoint (34 % contre 69 % pour l'ensemble des personnes en couple). Les réfugiés sont près de 28 % à être hébergés par un particulier et 25 % en situation transitoire. Ils sont moins diplômés que les autres (seulement 14 % sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 20 % pour l'ensemble). Enfin, les migrants de travail (9 % de l'ensemble) sont davantage des hommes (80 %) et ils sont installés pour la moitié d'entre eux depuis au moins 8 ans en France. Ils sont quasiment tous (97 %) en emploi (contre respectivement 46 % auxquels s'ajoutent 23 % au chômage pour l'ensemble). La moitié d'entre eux est très peu diplômée.

Un an après la signature du CAI, 92 % des signataires se déclarent très satisfaits (48 %) ou satisfaits (44 %) de leur expérience en France. Ces chiffres sont à relativiser. D'une part, les migrants comparent leur vie actuelle avec celle au pays d'origine et, malgré des conditions de vie difficiles, préfèrent leur vie en France. D'autre part, l'obtention de leur premier document de séjour fait suite, pour la plupart, à des démarches longues et complexes. Leur satisfaction traduit un sentiment de soulagement et de sécurité. Cette satisfaction se maintient toutefois lorsqu'on les interroge deux ans après la signature du CAI. ■

### Définitions

**Pays tiers** : ce sont les états hors de l'Espace économique européen (soit l'Union européenne à 27, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) et de la Suisse.

**Contrat d'accueil et d'intégration** : expérimental depuis 2003 puis obligatoire depuis 2007, il concerne environ 100 000 personnes par an. Son but est de faciliter l'intégration des étrangers souhaitant s'installer en France. Il ne concerne que des personnes de plus de 16 ans, originaires de pays tiers. Cependant, la Roumanie et la Bulgarie étaient encore en 2009 dans la situation des pays tiers, pour les migrations au motif professionnel. Sont principalement dispensés les étudiants et les travailleurs saisonniers.

**Logement personnel** : cela concerne les personnes louant (ou sous-louant) un logement, les propriétaires (ou les accédants à la propriété), les personnes vivant dans un logement loué ou acheté par le conjoint, dans un logement de fonction (ou prêté par l'employeur), dans un logement prêté (ou les personnes logées à titre gratuit).

**Situation transitoire** : il s'agit des personnes vivant dans un foyer de travailleurs migrants (ou une résidence sociale), dans une chambre d'hôtel (payée par le migrant), dans un logement dépendant d'une association ou d'un centre d'hébergement (CADA, CPH, foyer d'urgence, CHRS, hôtel social, asile de nuit, Samu social, etc.) ou dans un logement occupé sans titre.

### Pour en savoir plus

- « L'intégration sur le marché du travail des stagiaires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009 », dossier dans cet ouvrage.
- « L'enquête ELIPA, les résultats », [www.immigration.gouv.fr](http://www.immigration.gouv.fr).

# du Contrat d'accueil et d'intégration de 2009 **2.2**

## 1. Caractéristiques selon le motif d'admission au séjour

en %

	Migration familiale <sup>1</sup>	Réfugiés	Migration de travail	Autres	Ensemble
<b>Nationalité</b>					
Europe <sup>2</sup>	4	10	5	3	5
Afrique	73	38	76	69	68
Algérie	22	1	7	6	17
Maroc	14	0	8	9	12
Tunisie	10	0	5	3	8
Autres pays d'Afrique	27	37	56	52	32
Asie	17	49	12	23	21
Turquie	7	8	2	6	7
Autres pays d'Asie	10	41	10	17	14
Amérique et Océanie	6	3	7	5	6
<b>Maîtrise du français<sup>3</sup></b>					
Aisance faible	19	36	8	10	20
Aisance moyenne	46	28	47	57	44
Aisance fluide	35	36	45	32	36
<b>Statut d'activité</b>					
En emploi (déclaré ou non)	40	39	97	49	46
Au chômage, à la recherche d'un emploi	26	23	2	13	23
Inactifs	33	38	1	38	31
<b>Situation matrimoniale</b>					
Célibataire	11	41	36	55	20
En couple	89	59	64	45	80
<b>Type de logement</b>					
Logement personnel	78	47	55	57	71
Hébergement par un particulier	18	28	34	30	22
Situation transitoire	4	25	11	13	8
<b>Niveau de diplôme<sup>4</sup></b>					
Aucun diplôme ou diplôme de l'enseignement primaire	36	44	49	68	40
Enseignement secondaire	41	42	31	27	39
Diplômés de l'enseignement supérieur	23	14	20	5	21
<b>Part des femmes</b>	<b>59</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>44</b>	<b>52</b>
<b>Âge médian, en années</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>32</b>
<b>Ensemble</b>	<b>72</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>100</b>

1. La migration familiale regroupe les motifs d'admission suivants : « Conjoints de Français », « Autres membres de familles françaises », « Regroupement familial et famille accueillant des travailleurs », « Membres de familles de réfugiés et apatrides » et « Liens personnels et familiaux ».

2. Pays hors Espace économique européen et Suisse.

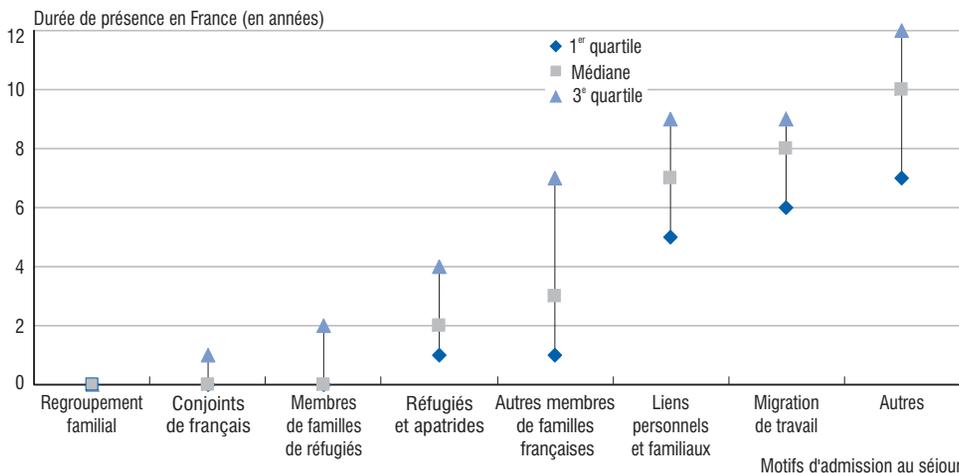
3. Indicateur caractérisant les capacités autodéclarées des personnes à s'exprimer dans la vie courante.

4. Niveau de diplôme à l'arrivée en France.

Champ : personnes signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en 2009.

Source : DSED, enquête Elipa 2010.

## 2. Durée de présence en France avant l'obtention du titre de séjour selon le motif d'admission



Champ : personnes signataires du contrat d'Accueil et d'intégration en 2009.

Source : DSED, enquête Elipa 2010.

## 2.3 Admissions au séjour pour motif familial

Au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, à l'immigration essentiellement de main-d'oeuvre, composée en majeure partie d'hommes, a succédé une immigration familiale, composée pour l'essentiel des épouses et des enfants des précédents. À partir de 1975, avec la suspension de l'immigration de main d'oeuvre, les entrées pour motif familial ont pris une place prépondérante. Toutefois, il existe une certaine perméabilité entre migration familiale et migration professionnelle, certains étrangers arrivés en France en tant que membres de famille étant amenés à terme à entrer sur le marché du travail.

En 2010, 86 800 étrangers sont entrés en France pour motif familial. Dans la grande majorité des cas, ces étrangers sont arrivés comme membres d'une famille de Français (52 000 titres en 2010). Ce sont des conjoints de Français dans 74 % des cas, des parents dont les enfants sont français dans 24 % des cas et des ascendants de Français majeurs dans 2 % cas. Les Turcs et les personnes originaires du Maghreb sont la plupart du temps des conjoints (respectivement 86 % et 87 %) alors que 49 % des étrangers provenant d'Afrique subsaharienne sont des parents d'enfants français.

À ces personnes s'ajoutent 15 900 personnes qui ont obtenu un titre en tant que « membre de famille » qui donne la possibilité à des membres d'une famille séparés dont l'un réside en France de se retrouver (réfugié ou autre étranger en situation régulière). Plus des deux tiers d'entre elles proviennent d'Afrique, essentiellement du Maghreb. L'Asie est le second continent le plus représenté, avec 19 % du flux total, en raison des nombreuses entrées de familles turques (plus de la moitié du flux asiatique). Après

s'être maintenu en-dessous des 10 000 entrées annuelles, hormis en 1948 et 1949 (années où les arrivées de familles italiennes ont été les plus nombreuses), le regroupement familial a fortement progressé à partir des années 1960. Dans un premier temps, il a concerné essentiellement des familles espagnoles et italiennes. Au milieu des années 1960, ces dernières ont été rejointes par des familles marocaines, tunisiennes et portugaises. À partir de 1971, année d'apogée pour le regroupement familial avec 81 500 personnes, les familles turques commencent à arriver en nombre important. Depuis 2003, les entrées de « membres de famille » diminuent tendanciellement. On recense 15 900 entrées de « membres de famille » au cours de l'année 2010. La loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile précise l'encadrement du regroupement familial des membres de famille d'étrangers dans le prolongement des deux lois de 2006. Cette loi a notamment inscrit une disposition complémentaire qui module la condition de ressources en fonction de la taille de la famille.

En 2010, 19 000 titres de séjours ont été délivrés au titre des « liens personnels et familiaux », niveau proche de celui enregistré depuis 2004, excepté en 2006 (26 000 titres délivrés). Cette année-là, une circulaire publiée le 13 juin a permis la régularisation des étrangers en situation irrégulière ayant au moins un enfant scolarisé en France depuis septembre 2005. Il reste toutefois deux fois plus élevé qu'en 2001. Les titulaires les plus nombreux sont africains (62 %) dont plus de la moitié sont des ressortissants d'un pays d'Afrique hors Maghreb. ■

### Définitions

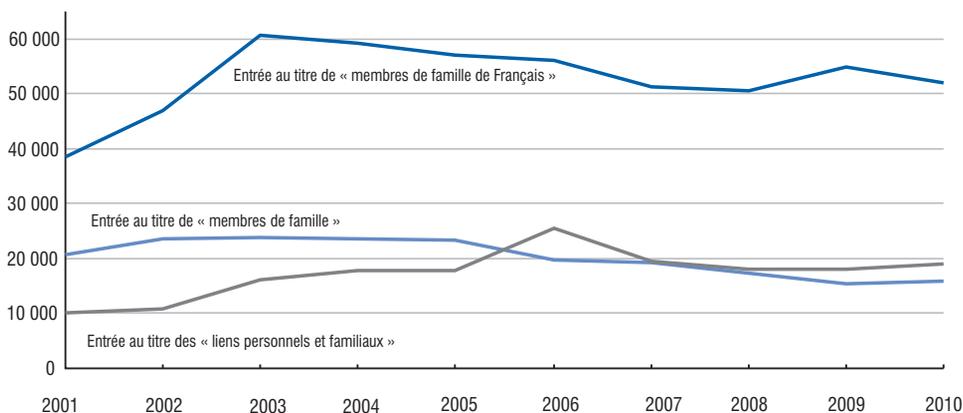
**Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur : l'Union européenne à 27, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

### Pour en savoir plus

- « Rapport au parlement : les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration », 8<sup>e</sup> rapport, Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, *La documentation française*, décembre 2011.
- « Endogamie et exogamie chez les nouveaux migrants », *Infos migrations* n° 30, DSED, novembre 2011.
- « Les entrées annuelles des ressortissants des pays tiers sur le marché de l'emploi de 2004 à 2006 », *Infos migrations* n° 1, DSED, octobre 2008.

## Admissions au séjour pour motif familial 2.3

### 1. Entrées de ressortissants étrangers pour motif familial depuis 2001



Champ : France, hors ressortissants de l'Espace économique européen et de Suisse.

Source : AGDREF (SGII).

### 2. Nombre d'entrées au titre du motif familial selon la nationalité en 2010

	Famille de Français				Membre de famille	Liens personnels et familiaux
	Conjoints	Ascendants	Parents d'enfants français	Ensemble		
<b>Europe (hors Espace économique européen et ex-URSS)</b>	<b>1 525</b>	<b>50</b>	<b>194</b>	<b>1 769</b>	<b>446</b>	<b>887</b>
<b>Afrique</b>	<b>28 229</b>	<b>1 048</b>	<b>8 627</b>	<b>37 904</b>	<b>10 910</b>	<b>10 978</b>
Algérie	9 153	334	994	10 481	3 274	2 658
Maroc	8 431	86	1 005	9 522	4 020	1 572
Tunisie	4 617	109	711	5 437	1 825	682
Afrique hors Maghreb	6 028	519	5 917	12 464	1 791	6 066
<b>Asie</b>	<b>5 618</b>	<b>94</b>	<b>685</b>	<b>6 397</b>	<b>2 960</b>	<b>4 023</b>
dont Turquie	1 609	19	251	1 879	1 212	985
<b>Amérique, Océanie</b>	<b>3 024</b>	<b>97</b>	<b>2 763</b>	<b>5 884</b>	<b>1 553</b>	<b>3 022</b>
<b>Autres (inconnus, apatrides)</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>78</b>
<b>Ensemble</b>	<b>38 399</b>	<b>1 291</b>	<b>12 277</b>	<b>51 967</b>	<b>15 872</b>	<b>18 988</b>

Champ : France, hors ressortissants de l'Espace économique européen et de Suisse.

Source : AGDREF (SGII).

## 2.4 Entrées de réfugiés

En 2010, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a délivré 10 340 certificats de réfugiés toutes formes d'asile confondues. Actuellement, il existe trois formes d'asile distinctes : l'**asile conventionnel** (8 305 bénéficiaires en 2010) ; l'**asile constitutionnel** (aucun bénéficiaire en 2010) ; la **protection subsidiaire** (2 035 bénéficiaires en 2010).

Créé en 1952, l'OFPRA a d'abord assuré la protection des réfugiés d'Europe de l'Est (Soviétiques, Polonais, Hongrois, etc.) puis des personnes issues des anciennes émigrations politiques (Russes « blancs », Arméniens, républicains espagnols). Suite au coup d'État de 1973, les réfugiés du Chili sont les premiers non-européens à demander l'asile en nombre important. Entre 1984 et 1989, le triplement des demandes d'asile trouve son origine dans de nombreux conflits locaux en Afrique (Angola, Zaïre, etc.), au Sri-Lanka ou en Haïti, dans lesquels se trouvaient impliquées les populations civiles. Après un pic de 61 400 demandes en 1989, dont celles de 17 000 Kurdes de Turquie, le nombre de demandes a fortement diminué pour atteindre 17 400 en 1996. Entre 1997 et 2003, le nombre de demandes d'asile - en particulier d'origine tchétchène, kurde mais aussi d'Afrique - augmente fortement avant de subir une baisse significative entre 2003 et 2007 passant de 52 200 à 23 800 demandeurs. Depuis 2007, la tendance est à nouveau à la hausse.

En 2010, 36 900 nouvelles demandes ont été déposées. Si l'on prend en compte les mineurs accompagnants, comptabilisés par

l'OFPRA depuis mai 2002, et les apatrides, les demandes s'élevèrent à 52 700 en 2010.

L'augmentation des demandes d'origine asiatique est soutenue par une très forte progression des demandes de ressortissants bangladais. Le nombre de nouvelles demandes africaines a progressé de plus de 12 % au cours de 2010. Un cinquième du flux africain soit 7 % de l'ensemble des demandes émane de la République démocratique du Congo.

Le nombre de certificats de réfugiés délivrés par l'OFPRA comprend les certificats directement accordés et ceux donnés après recours devant la cour nationale du droit d'asile. Le **taux apparent global d'admission** a fortement chuté : 95 % en 1976 contre 27 % en 2010. Cette baisse ne résulte pas seulement de détournements de la procédure par des immigrants économiques, mais aussi d'une interprétation plus restrictive des critères de la Convention de Genève. En 2010, les taux globaux d'admission des ressortissants sri-lankais et russes sont nettement au-dessus de ce taux d'admission moyen (respectivement 55 % et 45 %), tandis que celui de la Chine est bien en deçà (près de 10 %).

Fin 2010, 160 500 personnes disposent d'un titre de réfugié. Près de la moitié d'entre elles sont originaires d'un des six pays suivants : le Sri-Lanka, le Cambodge, le Vietnam, la Turquie, la République démocratique du Congo et la Russie. La part des réfugiés parmi les ressortissants turcs vivant en France est faible (près de 5 %). Au contraire, les ressortissants du Sri-Lanka établis en France sont en majorité des réfugiés (plus de 75 %). ■

### Définitions

**Asile conventionnel** : réglementé par la convention de Genève du 28 juillet 1951, il est délivré à toute personne persécutée dans son pays du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques.

**Asile constitutionnel** : accordé à toute personne persécutée dans son pays en raison de son action en faveur de la liberté.

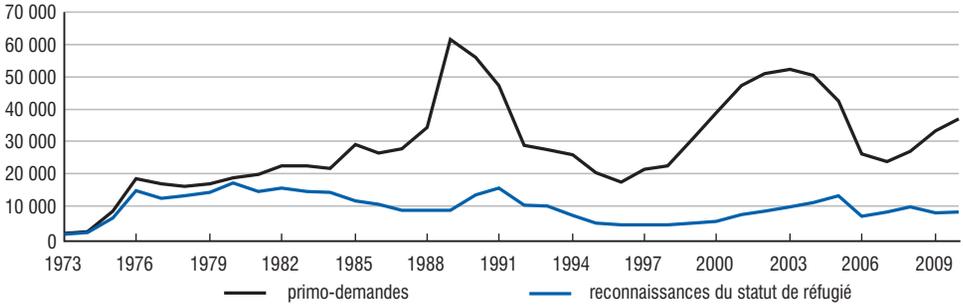
**Protection subsidiaire** : depuis la loi du 10 décembre 2003, la protection subsidiaire remplace l'asile territorial. Elle est accordée à toute personne dont la vie ou la liberté est menacée dans son pays ou craignant d'y subir des tortures, des traitements inhumains ou dégradants.

**Taux apparent global d'admission** : rapport entre le nombre de certificats de réfugiés délivrés et le nombre de décisions prises par l'OFPRA pour l'année. Les décisions prises au cours d'une année peuvent correspondre à des demandes déposées une année antérieure (6 % du stock en 2010).

### Pour en savoir plus

- « Asile politique : 121 000 réfugiés vivent en France », *Insee Première* n° 601, juillet 1998.
- « Rapport d'activité 2010 de l'OFPRA », 10<sup>e</sup> rapport, août 2011.

## 1. Reconnaissances et primo-demandes du statut de réfugié depuis 1973



Champ : France.

Note : l'année de reconnaissance du statut de réfugié (asile conventionnel) est l'année de prise de décision et non pas l'année du dépôt de la première demande. Les premières demandes n'incluent pas les mineurs accompagnants.

Source : OFPRA.

## 2. Nombre de premières demandes d'asile selon la nationalité

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Europe dont :</b>	<b>9 556</b>	<b>5 250</b>	<b>5 069</b>	<b>4 935</b>	<b>6 442</b>	<b>7 234</b>
<i>Russie</i>	1 980	1 550	2 001	2 102	1 961	2 425
<b>Afrique dont :</b>	<b>13 710</b>	<b>9 010</b>	<b>8 223</b>	<b>10 797</b>	<b>11 600</b>	<b>13 028</b>
<i>Algérie</i>	1 777	998	865	874	1 015	1 024
<i>Congo</i>	1 095	769	827	714	648	626
<i>Mali</i>	530	117	282	1 382	456	337
<i>Mauritanie</i>	1 045	521	320	548	1 069	862
<i>Rép. démocratique du Congo</i>	2 563	1 958	1 802	1 912	2 113	2 616
<b>Asie dont :</b>	<b>13 788</b>	<b>9 564</b>	<b>9 495</b>	<b>10 026</b>	<b>13 337</b>	<b>14 518</b>
<i>Turquie</i>	3 612	2 570	2 039	1 985	1 826	1 240
<i>Bangladesh</i>	824	581	923	1 187	1 375	3 061
<i>Chine</i>	2 579	1 200	1 262	804	1 542	1 805
<i>Sri-Lanka</i>	1 894	1 993	1 845	1 962	2 617	2 265
<b>Amérique dont :</b>	<b>5 269</b>	<b>2 217</b>	<b>816</b>	<b>1 144</b>	<b>1 697</b>	<b>1 969</b>
<i>Haïti</i>	4 953	1 808	588	830	1 234	1 500
<b>Divers et apatrides</b>	<b>255</b>	<b>228</b>	<b>201</b>	<b>161</b>	<b>159</b>	<b>182</b>
<b>Ensemble</b>	<b>42 578</b>	<b>26 269</b>	<b>23 804</b>	<b>27 063</b>	<b>33 235</b>	<b>36 931</b>

Champ : France.

Note : les premières demandes n'incluent pas les mineurs accompagnants.

Source : OFPRA.

## 3. Répartition des réfugiés statutaires en 2010 selon la nationalité

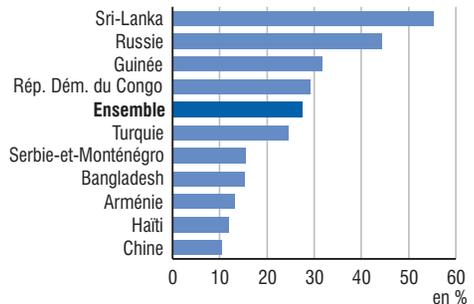
Nationalité	Nombre de réfugiés vivant en France	Part de chaque nationalité (en %)
Sri-Lanka	21 833	13,6
Cambodge	12 956	8,1
Vietnam	8 719	5,4
Laos	7 445	4,6
Turquie	11 009	6,9
Russie	9 523	5,9
Ex-Yougoslavie <sup>1</sup>	5 601	3,5
République démocratique du Congo	11 369	7,1
Autres nationalités	72 054	44,9
<b>Ensemble des nationalités</b>	<b>160 509</b>	<b>100,0</b>

1. L'ex-Yougoslavie comprend la Bosnie, la Croatie, la Yougoslavie, la Macédoine, la Slovénie, la Serbie et le Monténégro. En effet, certains réfugiés sont arrivés avant la partition de la Yougoslavie et l'entrée de la Slovénie dans l'UE.

Champ : France, hors mineurs accompagnants.

Source : OFPRA.

## 4. Taux global d'admission en 2010



Champ : France, hors mineurs accompagnants.

Note : Le taux global d'admission est le rapport entre le nombre de certificats de réfugiés délivrés et le nombre de décisions de l'OFPRA prises pour l'année. Seules les nationalités correspondant à plus de 1 000 primo-demandeurs d'asile en 2010 sont représentées.

Source : OFPRA.

## 2.5 Entrées pour motif professionnel

Les travailleurs étrangers peuvent bénéficier de trois types de titres de séjour. Les travailleurs permanents disposent d'un contrat à durée indéterminée ou d'une durée supérieure à un an. Les travailleurs bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail sont titulaires d'un contrat de travail inférieur à 12 mois. Les saisonniers sont autorisés à travailler pour des durées limitées à six mois maximum par an et afin d'exécuter des travaux spécifiques.

L'**Office français de l'immigration et de l'intégration** (OFII) est en charge de l'accueil et de l'intégration des travailleurs étrangers au cours de leurs cinq premières années de séjour en France. Seuls les ressortissants des pays tiers à l'**Espace économique européen** (et les Bulgares et les Roumains jusqu'en 2014) doivent obtenir un titre de séjour leur donnant le droit de travailler.

Depuis 1945, les immigrations de travailleurs se succèdent avec des origines marquées suivant la période. De l'après seconde guerre mondiale au milieu des années 1970, les vagues migratoires sont successivement italienne, espagnole, portugaise, puis algérienne. De 1962 à 1973, l'immigration de travailleurs permanents est maximale (entre 100 000 et 170 000 nouveaux travailleurs migrants chaque année). En juillet 1974, la crise économique conduit le gouvernement français à suspendre l'immigration de main-d'œuvre. Les entrées de travailleurs sont divisées par cinq entre 1973 et 1975. Le nombre annuel moyen de nouveaux travailleurs permanents devient alors inférieur à 30 000 par an au cours de la période 1976-1992. Entre 1993 et 2003, le

niveau moyen des flux d'entrées de travailleurs étrangers se situe aux environs de 15 000 personnes par an. Les exceptions (1982 et 1992) sont les conséquences d'opérations de régularisation. Le nombre de titres délivrés pour motif professionnel diminue encore de 2003 à 2007, passant de 14 200 à 12 200. En 2008, la hausse est sensible (21 800 titres). Elle s'explique par la volonté de promouvoir l'immigration professionnelle. S'y ajoute une augmentation du nombre de cartes de séjour délivrées à la suite d'opérations de régularisation.

En 2010, 17 700 migrants se sont vus délivrer un titre de séjour pour motif professionnel : 16 000 en tant que travailleurs permanents, 600 comme bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail et 1 000 comme saisonniers.

Avec 6 300 personnes, l'Afrique est en 2010 le premier continent d'origine des travailleurs permanents devant l'Asie. Les nationalités américaine et malienne sont les plus représentées (10 % chacune). Plus de 60 % des bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail sont originaires d'Afrique (33 %) et d'Amérique (31 %) notamment des États-Unis (19 % du flux global). En 2010, 65 % des personnes ayant obtenu une carte de séjour de « travailleur saisonnier » étaient des ressortissants marocains, 20 % des ressortissants tunisiens et 8 % étaient de nationalité turque. Ce titre de séjour est délivré pour une durée maximale de trois ans mais n'autorise l'étranger à ne travailler au plus que six mois par an. ■

### Définitions

**OFII** : Cet organisme succède à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) (2005-2009). Cette Agence est elle-même un avatar des Office national de l'immigration (ONI, 1945) et Office des migrations internationales (OMI, 1988).

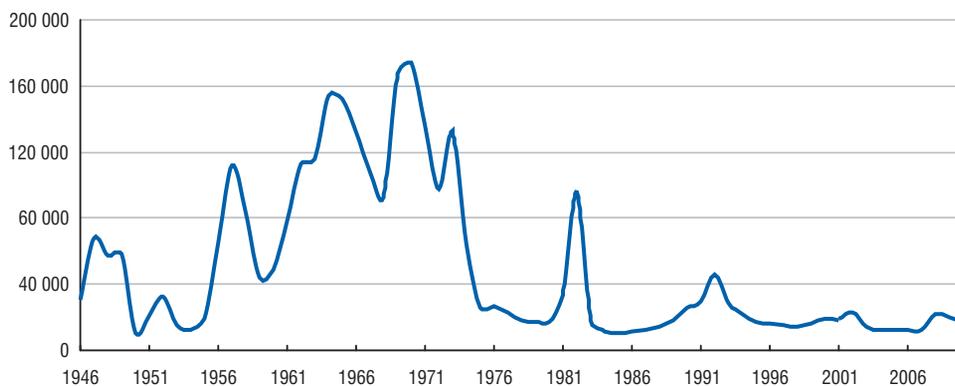
**Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre circulation des personnes est en vigueur : l'Union européenne à 27, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

### Pour en savoir plus

- « OMISTATS – Annuaire des migrations 2003 », OFII, 2004.

## Entrées pour motif professionnel 2.5

### 1. Entrées de travailleurs permanents et de bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail de 1946 à 2010



Champ : France.

Note : de 1946 à 2000, source OFII ; de 1946 à 1976, non compris les bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail ; de 1995 à 2000, non compris les bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail originaires des pays de l'Espace économique européen ; à partir de 2001, source AGDREF, travailleurs permanents et bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail n'appartenant pas à l'Espace économique européen.

Sources : OFII ; AGDREF.

### 2. Entrées de travailleurs par catégorie en 2010

	Travailleurs permanents	Travailleurs temporaires	Travailleurs saisonniers	Ensemble
Europe (hors EEE)	1 130	76	4	1 210
Afrique	6 258	208	928	7 394
Maghreb	2 660	142	883	3 685
Afrique hors Maghreb	3 598	66	45	3 709
Asie	4 578	126	94	4 798
Amérique, Océanie	4 026	217	18	4 261
<b>Ensemble</b>	<b>15 992</b>	<b>627</b>	<b>1 044</b>	<b>17 663</b>

Champ : France, travailleurs permanents et bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : AGDREF.

## 2.6 Étudiants des pays tiers nouvellement admis au séjour

En 2010, 60 000 étudiants et stagiaires originaires des pays tiers, c'est-à-dire n'appartenant pas à l'**Espace économique européen** et la Suisse, sont venus en France pour poursuivre leurs études, soit une hausse de 11 % par rapport à 2009.

Le nombre d'entrées d'étudiants étrangers, après avoir doublé entre 1999 et 2002, a considérablement diminué au cours de la période 2002-2006, passant de 55 100 à 45 100 entrées annuelles. De 2006 à 2010, la tendance s'est inversée, le nombre d'étudiants s'étant accru de 33 %. Cette tendance s'est prolongée en 2011. Cette hausse correspond à la volonté des pouvoirs publics de faciliter le séjour des étudiants étrangers concrétisée par l'adoption de nouvelles mesures législatives et réglementaires. Ainsi, la loi relative à l'immigration et à l'intégration du 24 juillet 2006 autorise les étudiants étrangers à exercer, à titre accessoire, une activité professionnelle salariée dans la limite de 60 % de la durée de travail annuel. Un peu plus de la moitié des étudiants nouvellement admis à séjourner en France en 2010 sont des femmes (52 %). Dans le cas des étudiants russes, cette proportion atteint même 80 %. Les hommes sont en revanche majoritaires parmi les étudiants originaires des pays d'Afrique.

Globalement, sur la période 2006-2010, la part de chaque continent est restée stable, en

particulier celle des pays les plus pourvoyeurs d'étudiants. Les étudiants étrangers sont le plus souvent originaires du continent africain. En 2010, les étudiants africains représentent 41 % de l'ensemble des étudiants étrangers. Plus de la moitié d'entre eux sont originaires du Maghreb dont près de 80 % originaires du Maroc et de l'Algérie. La Chine, le Maroc et l'Algérie sont dans cet ordre les pays qui envoient le plus d'étudiants et représentent à eux seuls un tiers des entrées d'étudiants et stagiaires des pays tiers.

Les étudiants originaires d'Afrique, notamment du Maghreb, renouvellent plusieurs années de suite leur titre de séjour, le temps d'effectuer un ou plusieurs cycles de l'enseignement supérieur. Pour les autres nationalités, les étudiants accomplissent plus souvent seulement une ou deux années d'études. Près des deux tiers des étudiants étrangers des pays tiers entrés en France en 2002 étaient repartis en 2010.

L'Île-de-France est en 2010 la première région d'accueil des étudiants étrangers, attirant 40 % d'entre eux contre 27 % de l'ensemble des étudiants. La ville de Paris regroupe à elle seule 22 % de l'ensemble des étudiants étrangers. Les régions Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur se situent aux deuxième et troisième places : avec 11 % et 7 % des entrées d'étudiants, soit autant que l'ensemble des étudiants. ■

### Définitions

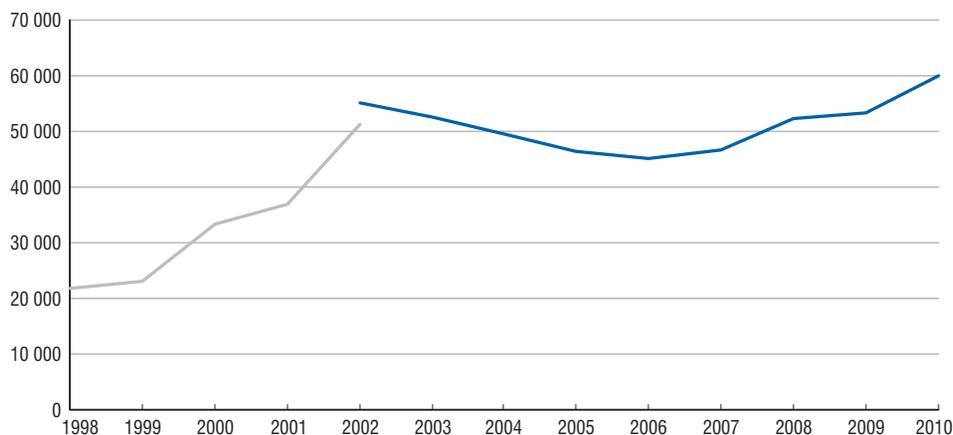
**Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur : l'Union européenne à 27, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

### Pour en savoir plus

- « Le devenir des étudiants étrangers en France », *Infos migrations* n° 29, DSED, novembre 2011.
- « Étudier en France : le choix de plus de 50 000 étrangers chaque année », *Infos migrations* n° 27, DSED, novembre 2011.
- Voir *Fiche 3.9*.

# Étudiants des pays tiers nouvellement admis au séjour 2.6

## 1. Flux d'entrées d'étudiants depuis 2001



Champ : France, étudiants et stagiaires non ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen.

Note : jusqu'en 2002, le nombre d'entrées d'étudiants est basé sur le nombre de visites médicales passées par des nouveaux migrants arrivés avec un motif "étudiant" (données OFII). À partir de 2002, le nombre d'entrées d'étudiants correspond au nombre de titres de séjour étudiants ayant été délivrés lors de l'année en cours (base AGDREF).

Sources : OFII de 1998 à 2002 ; AGDREF de 2002 à 2010.

## 2. Entrées des étudiants et stagiaires en France selon la nationalité

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
									Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Europe (hors EEE)</b>	<b>1 700</b>	<b>2 000</b>	<b>2 100</b>	<b>2 000</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>2 600</b>	<b>600</b>	<b>2 000</b>
Russie	800	1 000	1 100	1 100	1 000	1 000	1 000	1 100	1 500	300	1 200
Serbie et Monténégro	100	100	100	100	100	100	100	100	200	100	100
<b>Afrique</b>	<b>26 700</b>	<b>24 100</b>	<b>21 600</b>	<b>19 800</b>	<b>18 400</b>	<b>18 600</b>	<b>21 500</b>	<b>23 000</b>	<b>24 600</b>	<b>14 900</b>	<b>9 600</b>
Algérie	5 700	6 700	4 800	3 300	3 300	3 100	4 100	4 000	4 600	3 000	1 700
Maroc	7 500	5 100	4 700	4 700	4 400	4 700	4 900	5 000	5 800	3 500	2 300
Tunisie	2 300	2 300	2 300	2 300	2 100	2 200	2 500	2 700	2 700	1 600	1 100
Afrique hors Maghreb	11 200	10 000	9 800	9 600	8 600	8 600	9 900	11 300	11 400	6 900	4 500
<b>Asie</b>	<b>18 300</b>	<b>18 400</b>	<b>17 600</b>	<b>16 600</b>	<b>16 700</b>	<b>17 900</b>	<b>19 800</b>	<b>19 500</b>	<b>20 900</b>	<b>8 600</b>	<b>12 300</b>
Chine	8 000	6 900	6 300	6 300	6 900	8 600	10 400	10 100	9 700	3 700	6 000
Japon	2 300	2 400	2 500	2 200	2 000	1 800	1 600	1 500	1 700	500	1 200
Corée du Sud	1 400	1 500	1 400	1 400	1 300	1 300	1 400	1 200	1 600	400	1 200
Vietnam	1 400	2 200	1 600	1 100	1 000	1 100	1 100	1 200	1 400	700	700
Inde	600	600	600	600	600	700	800	900	1 100	800	300
<b>Amérique, Océanie</b>	<b>8 300</b>	<b>8 000</b>	<b>8 100</b>	<b>8 100</b>	<b>8 200</b>	<b>8 400</b>	<b>9 200</b>	<b>8 900</b>	<b>11 900</b>	<b>4 700</b>	<b>7 200</b>
<b>Autres (inconnus, apatrides)</b>	<b>&lt;50</b>										
<b>Ensemble</b>	<b>55 100</b>	<b>52 500</b>	<b>49 400</b>	<b>46 500</b>	<b>45 100</b>	<b>46 800</b>	<b>52 300</b>	<b>53 300</b>	<b>60 000</b>	<b>28 900</b>	<b>31 000</b>

Champ : France, étudiants et stagiaires non ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (EEE).

Source : AGDREF.

## 2.7 Immigration dans les pays de l'OCDE

En 2009, 5,3 millions de personnes étrangères ont migré vers les pays de l'**Organisation de coopération et développement économiques** (OCDE, hors Danemark, Italie, Grèce et Islande, pays pour lesquelles les données ne sont pas disponibles). Il s'agit d'une estimation reposant sur des statistiques nationales non strictement comparables. Les flux migratoires restent largement dominés par les entrées au titre de la famille, mais aussi en partie par des besoins persistants de main-d'œuvre, notamment qualifiée. Ils découlent également de l'attrait qu'exercent les pays de l'OCDE en terme de niveau de vie par rapport à une grande partie des pays d'origine. Toutefois, depuis 2007, l'évolution des politiques migratoires a subi les conséquences du ralentissement économique, comme l'illustrent les mesures restrictives adoptées dans certains pays en matière de migration du travail. C'est le cas notamment de l'Espagne, de l'Irlande et du Royaume-Uni qui ont restreint le nombre d'entrées pour motif professionnel. Les migrations familiales ou humanitaires, moins directement liées à la conjoncture économique, ont connu des baisses moins importantes.

Bien que la crise économique ait pesé sur les flux migratoires vers les pays de l'OCDE, ses conséquences n'ont pas été aussi prononcées dans tous les états membres. Ainsi, l'Irlande et l'Espagne, pays particulièrement touchés par la crise, ont vu leurs flux d'entrées chuter de manière spectaculaire entre 2008 et 2009 (respectivement - 42 % et - 32 %) après avoir connu une immigration record en 2006 et 2007. Ailleurs, la tendance est à la stabilisation ou à une baisse plus légère. Les exceptions sont l'Allemagne (+ 6 %) et l'Australie (+ 9 %). Début 2009, l'Allemagne a mis en place un certain nombre de mesures facilitant l'immigration de travailleurs qualifiés permettant ainsi de

maintenir le nombre de ses nouveaux arrivants. L'Australie a également augmenté le nombre de ses migrants permanents en accordant des visas au titre de la migration permanente à des migrants temporaires. Aux États-Unis et au Canada, pays de forte immigration, le nombre des étrangers entrants, en légère hausse depuis 2007, semble se stabiliser, le flux des entrées dans chacun de ces pays étant constitué principalement de personnes migrant pour motif familial.

En 2009, ce sont les États-Unis qui ont accueilli le plus grand nombre d'immigrés : plus de 1,1 million de migrants permanents. Parallèlement, dans l'Union européenne, 606 000 immigrants ont été comptabilisés en Allemagne, 469 000 en Espagne, 471 000 au Royaume-Uni et 191 000 en France ; 297 000 personnes ont immigré au Japon.

Les Chinois, les Roumains, les Indiens et les Polonais sont les nationalités les plus représentées parmi les immigrants dans les pays de l'OCDE. Ainsi, les Polonais constituent la première nationalité pour les entrées de personnes étrangères en Allemagne et la deuxième au Royaume-Uni. Les Roumains représentent la deuxième nationalité en Espagne et en Allemagne. Les Chinois sont quant à eux parmi les 10 premières nationalités dans 20 pays de l'OCDE ; les migrations en provenance de la Chine sont particulièrement importantes vers les États-Unis et le Japon où respectivement 64 000 et 121 000 ressortissants chinois ont été accueillis en 2009.

Les migrations de « proximité » représentent toujours une part importante. Elles concernent les migrations en provenance de Roumanie vers la Hongrie et l'Italie, de Pologne et de Turquie vers l'Allemagne, du Maghreb vers la France, de Chine vers la Nouvelle-Zélande et le Japon et d'Allemagne vers la Suisse et l'Autriche. ■

### Définitions

**Organisation de coopération et développement économiques** : elle regroupe 34 pays membres dont la plupart des pays de l'Union européenne à 27 (sauf Bulgarie, Chypre, Malte, Lituanie, Lettonie et Roumanie) ainsi que l'Australie, le Canada, le Chili, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Islande, Israël, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Turquie. Précisons que la Russie n'est pas membre de l'OCDE.

### Pour en savoir plus

- « Perspectives des migrations internationales 2011 », OCDE, septembre 2011.

# Immigration dans les pays de l'OCDE 2.7

## 1. Entrées d'étrangers dans les pays de l'OCDE et en Russie

en milliers

	2006	2007	2008	2009	Évolution 2008-2009 (en %)
<b>Données issues des registres de population<sup>1</sup></b>					
Allemagne	558	575	574	606	6
Autriche	83	92	95	92	-3
Belgique	83	93	106	103	-3
Danemark	24	23	31	...	...
Espagne	803	921	692	469	-32
Estonie	1	2	2	2	16
Finlande	14	18	20	18	-9
Hongrie	24	23	36	26	-28
Japon	326	337	345	297	-14
Luxembourg	14	16	17	15	-13
Norvège	37	53	59	57	-4
Pays-Bas	68	80	103	104	1
République tchèque	66	103	78	40	-49
Slovénie	18	28	28	27	-2
Slovaquie	11	15	16	14	-12
Suède	79	83	82	82	1
Suisse	103	140	157	132	-16
<b>Données issues des permis de résidence et de travail ou d'autres sources<sup>2</sup></b>					
Australie	176	189	204	223	9
Canada	252	237	247	252	2
Chili	49	79	68	57	-17
Corée du Sud	315	318	312	243	-22
États-Unis	1 266	1 052	1 107	1 131	2
<b>France</b>	<b>187</b>	<b>175</b>	<b>188</b>	<b>191</b>	<b>2</b>
Irlande	89	90	68	39	-42
Israël	19	18	14	15	6
Italie	181	252	286	...	...
Mexique	7	7	15	24	58
Nouvelle-Zélande	50	47	47	44	-7
Pologne	34	41	42	41	-1
Portugal	22	33	32	34	4
Royaume-Uni	513	500	505	471	-7
Russie	186	287	282	280	-1
Turquie	191	175	175	163	-7

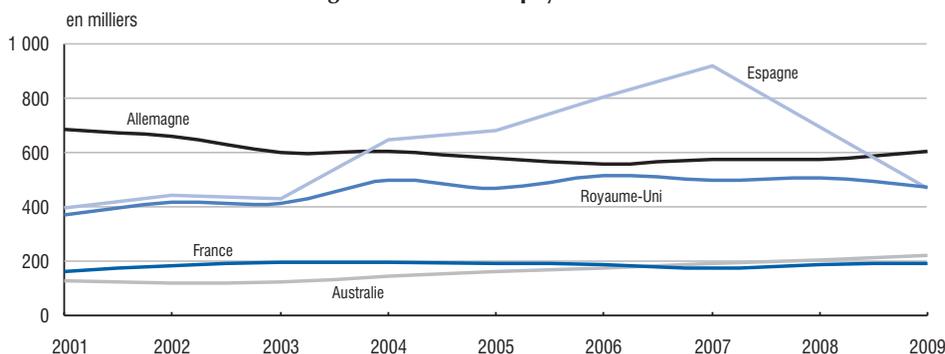
1. Les données relatives aux pays qui disposent d'un registre de population ne sont pas strictement comparables car les critères d'inscription aux registres varient selon le pays. Notamment, le délai accordé pour s'inscrire diffère d'un pays à l'autre (d'une semaine en Allemagne à un an en Finlande et en Suède). Par ailleurs, dans certains pays, les travailleurs saisonniers, les stagiaires et les étudiants sont inclus dans les statistiques de l'immigration. Dans le cas de l'Allemagne, plus de la moitié des flux d'entrées d'étrangers serait constituée d'immigration de court terme. Les chiffres des Pays-Bas, de la Norvège et surtout de l'Allemagne incluent un nombre important de demandeurs d'asile. Les données relatives à la Grèce et à l'Islande ne sont pas disponibles.

2. Les données relatives à l'Australie, au Canada et aux États-Unis portent uniquement sur l'immigration à caractère permanent.

Champ : migrants entrant dans un état membre de l'OCDE.

Source : OCDE.

## 2. Évolution des entrées d'étrangers dans certains pays de l'OCDE



Champ : migrants entrant dans un état membre de l'OCDE.

Source : OCDE.

## 2.8 Demandes d'asile en Europe

Depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999, le droit d'asile est devenu une compétence communautaire. En 2004, un régime d'asile commun à tous les pays de l'Union européenne (UE) a été mis en place. Il repose sur un statut et une procédure d'asile valables dans toute l'UE. La directive sur les conditions de reconnaissance du statut de réfugié et les droits qui y sont attachés définit deux catégories : les personnes pouvant bénéficier du statut de réfugié au titre de la Convention de Genève de 1951 et celles pouvant prétendre à une « protection subsidiaire » car elles risquent la peine de mort ou la torture ou sont personnellement menacées dans une situation de guerre civile. Les discussions concernant les procédures d'octroi du statut de réfugié ont permis de définir la notion de « pays d'origine sûr » (pays dont les ressortissants ne peuvent prétendre au statut de réfugié) et de déterminer quels étaient les cas de figure où la reconduite à la frontière était possible avant la fin de la procédure en cas de recours. En 2009, le Parlement européen a adopté une série de mesures visant à améliorer le fonctionnement du système d'asile européen et à renforcer les droits des demandeurs d'asile. Désignées sous le nom de « paquet asile », ces mesures définissent des règles plus précises permettant d'harmoniser les normes nationales et aussi de renforcer les droits des demandeurs d'asile (droits à une aide juridique, au regroupement familial, à l'éducation et aux soins). Depuis, des objectifs de convergence des politiques d'asile ont été fixés pour 2012. En 2011, l'UE a instruit 303 000 demandes d'asile. Dans 90 % des cas, il s'agit de nouvelles demandes, la part restante consistant en des réexamens de situation suite à des recours. Avec respectivement 57 300 et 53 300 demandes d'asile en 2011, la France et l'Allemagne sont les premiers pays concernés de l'UE, suivis par l'Italie (34 100), la Belgique (32 300) et la Suède (29 700). Ces cinq pays sont saisis de plus des deux tiers

des demandes. Comparativement à la taille de leur population, c'est Malte qui affiche la part la plus élevée de demandeurs d'asile (4,5 demandeurs pour 1 000 habitants), devant le Luxembourg (4,2), la Suède (3,2) et la Belgique (2,9). Ce même ratio est de 0,9 en France.

Le nombre de demandes d'asile au sein de l'UE a baissé sans discontinuer de 2003 à 2006 (- 43 %). Depuis 2006, les demandes ont considérablement augmenté (+ 54 % entre 2006 et 2011), exception faite d'une légère inflexion en 2010. Cette tendance est observable en Allemagne et en France de façon marquée. En 2011, l'Allemagne comptabilise 53 300 demandes et la France 57 300 demandes soit respectivement trois fois et deux fois plus qu'en 2007. En Suède, les variations du nombre annuel de demandes sont nettement moins fortes, leur nombre se situant depuis 2006 entre 24 000 et 32 000. Dans les pays très fortement touchés par la crise économique tels que l'Irlande, l'Espagne ou la Grèce, on observe depuis 2007 une baisse significative du nombre de demandes : respectivement 67 %, 52 % et 63 % de baisse en quatre ans.

En 2011, suite à l'expansion du conflit armé en Afghanistan, ce sont les Afghans qui constituent la première nationalité d'origine des demandeurs d'asile dans l'UE (9 %). Viennent ensuite les Russes (6 %) originaires principalement de Tchétchénie, les Pakistais (5 %) et les Irakiens (5 %). Suivant le pays d'accueil, la nationalité d'origine prédominante des demandeurs d'asile diffère : en Allemagne et en Suède, les Afghans sont les nationalités les plus représentées (15 % et 14 % des demandeurs d'asile de ces pays), en Belgique et en France ce sont les Russes (8 % et, en Italie, les Nigériens (18 %). D'autres nationalités constituent également une part importante du flux de certains pays : les Somaliens représentent ainsi 14 % des demandes d'asile en Suède et les Tunisiens ont déposé 13 % des demandes d'asile en Italie. ■

### Pour en savoir plus

- « Perspectives des migrations internationales 2011 », OCDE, septembre 2011.
- « Rapport d'activité 2010 de l'OFPRA », 10<sup>e</sup> rapport, OFPRA, août 2011.
- « Le nombre de demandeurs d'asile enregistrés dans l'UE27 en hausse à 301 000 en 2011 », Eurostat, communiqué de presse du 23 mars 2012.

## 1. Les demandes d'asile dans les pays de l'Union Européenne de 2003 à 2011

Pays d'accueil	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	50 565	35 605	28 915	21 030	19 165	26 945	33 035	48 590	53 345
Autriche	32 360	24 635	22 460	13 350	11 920	12 750	15 815	11 060	14 455
Belgique	13 585	12 400	12 575	8 870	11 575	15 940	22 955	26 560	32 270
Bulgarie	1 320	985	700	500	815	745	855	1 025	890
Chypre	4 405	9 675	7 715	4 540	6 780	3 920	3 200	2 875	1 770
Danemark	4 390	3 235	2 280	1 960	2 225	2 375	3 775	5 100	3 985
Espagne	5 765	5 365	5 050	5 295	7 195	4 515	3 005	2 745	3 420
Estonie	15	10	10	5	15	15	40	35	65
Finlande	3 090	3 575	3 595	2 275	1 405	3 770	5 700	3 675	2 975
<b>France</b>	<b>59 770</b>	<b>58 545</b>	<b>49 735</b>	<b>30 750</b>	<b>29 160</b>	<b>41 845</b>	<b>47 625</b>	<b>52 725</b>	<b>57 335</b>
Grèce	8 180	4 470	9 050	12 265	25 115	19 885	15 925	10 275	9 310
Hongrie	2 400	1 600	1 610	2 115	3 420	3 175	4 670	2 105	1 695
Irlande	7 485	4 265	4 305	4 240	3 935	3 865	2 690	1 940	1 290
Italie	13 705	9 630	9 345	10 350	14 055	30 145	17 670	10 050	34 115
Lettonie	5	5	20	10	35	55	60	65	340
Lituanie	395	165	100	145	125	520	450	495	525
Luxembourg	1 550	1 575	800	525	425	455	485	785	2 155
Malte	455	995	1 165	1 270	1 380	2 605	2 385	175	1 890
Pays-Bas	13 400	9 780	12 345	14 465	7 100	15 255	16 140	15 100	14 600
Pologne	6 810	7 925	5 240	4 225	7 205	8 515	10 595	6 540	6 905
Portugal	115	115	115	130	225	160	140	160	275
République tchèque	11 400	5 300	3 590	2 730	1 585	1 650	1 245	790	755
Roumanie	885	545	485	380	660	1 180	965	885	1 720
Royaume-Uni	60 045	40 625	30 840	28 320	27 905	nd	31 695	23 745	26 450
Slovaquie	10 300	11 395	3 550	2 850	2 640	905	820	540	490
Slovénie	1 050	1 090	1 550	500	370	260	200	245	360
Suède	31 355	23 160	17 530	24 320	36 205	24 875	24 260	31 940	29 710
<b>Ensemble</b>	<b>344 800</b>	<b>276 670</b>	<b>234 675</b>	<b>197 415</b>	<b>222 640</b>	<b>226 325</b>	<b>266 400</b>	<b>260 225</b>	<b>303 095</b>

Champ : demandes d'asile déposées dans un pays de l'Union européenne, premières demandes, réexamens, mineurs accompagnants inclus.

Sources : Eurostat, OFPRA.

## 2. Les demandes d'asile en 2011 selon les nationalités d'origine les plus représentées

Pays d'accueil	Ensemble des nationalités d'origine	dont : <i>Afghanistan</i>	dont : <i>Irak</i>	dont : <i>Pakistan</i>	dont : <i>Russie</i>
Allemagne	53 345	7 955	6 210	2 640	1 880
Belgique	32 270	3 195	2 210	1 010	2 680
<b>France</b>	<b>57 335</b>	<b>685</b>	<b>265</b>	<b>1 475</b>	<b>4 480</b>
Italie	34 115	1 290	310	2 060	15
Suède	29 710	4 130	1 640	185	915
<b>Ensemble des pays de l'Union européenne à 27</b>	<b>303 095</b>	<b>28 015</b>	<b>15 170</b>	<b>15 700</b>	<b>18 330</b>

Champ : demandes d'asile déposées dans un pays de l'Union européenne, premières demandes, réexamens, mineurs accompagnants inclus.

Sources : Eurostat, OFPRA.

## 2.9 Présence étrangère en Europe

**E**n 2010, 32 millions d'étrangers vivent dans un pays de l'Union européenne UE à 27 (UE 27), soit 6,4 % de la population. Au Luxembourg, 43 % de la population est de nationalité étrangère, ce qui en fait un pays atypique en Europe. La part des étrangers dans la population totale dépasse les 15 % en Lettonie et en Estonie où réside un nombre important de ressortissants russes, et à Chypre. À l'inverse, en Pologne, en Lituanie et en Slovaquie, la part d'étrangers est très faible (moins de 2 %). Les personnes ayant acquis la nationalité du pays de résidence ne sont pas incluses dans ce décompte, les pratiques de naturalisation dépendant du lieu et du temps. Or les pratiques de naturalisation dépendent du lieu et du temps. Cela explique une partie des différences importantes entre les pays de l'UE 27.

Depuis 2003, la part des étrangers a augmenté dans la plupart des pays membres. En particulier, la hausse a été forte en Espagne et en Italie (respectivement 7 points et 4 points de hausse entre 2003 et 2010). Dans les pays où la présence étrangère est importante, la part d'étrangers a généralement augmenté de façon plus modérée. Elle est ainsi passée de 5,6 % à 5,8 % en France et de 9,2 % à 10,5 % en Autriche. En Allemagne, cette proportion a même diminué de 0,2 % et se situe en 2010 à 8,7 %.

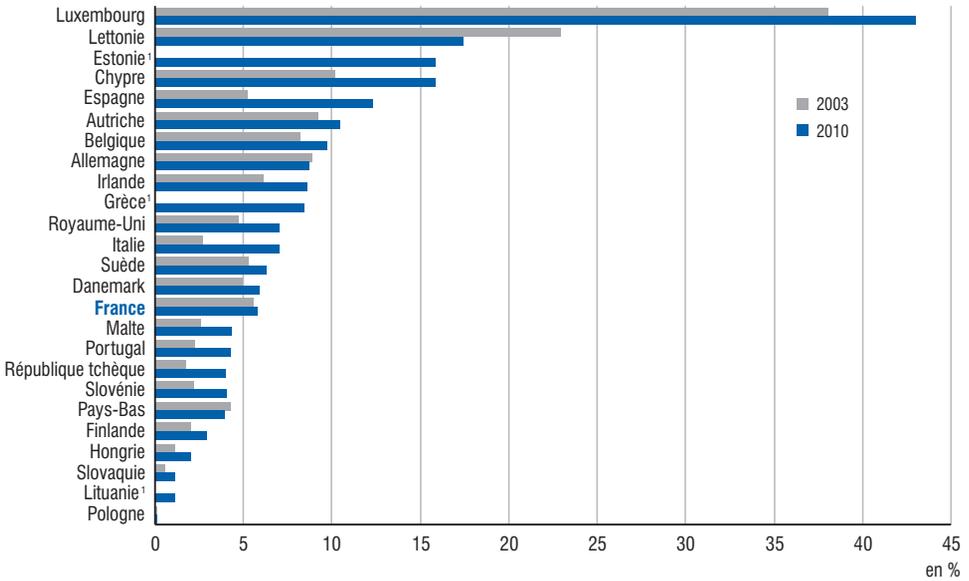
La proximité géographique est le facteur le plus déterminant dans l'origine des étrangers. Ainsi, 45 % des étrangers vivant en Grèce sont albanais, 22 % de ceux résidant en Irlande sont britanniques et 36 % de ceux habitant en Finlande viennent de Russie ou

d'Estonie. De même, les ressortissants albanais et roumains sont particulièrement nombreux en Italie (32 % de la population étrangère). Enfin, 45 % des étrangers résidant en Autriche viennent des pays de l'ex-Yougoslavie. On remarque toutefois que le nombre de ressortissants roumains est également très élevé en Espagne où ils constituent 14 % de la présence étrangère. En 2010, respectivement 888 000 et 823 000 ressortissants roumains ont été recensés en Italie et Espagne. Les étrangers résidant au Luxembourg et en Belgique sont essentiellement d'origine européenne. Ainsi, 83 % des étrangers du Luxembourg sont des ressortissants de l'UE 27 et 42 % des étrangers résidant en Belgique sont français, néerlandais ou italiens. En France, les principales nationalités sont les Algériens, les Portugais et les Marocains. Faute de pouvoir se constituer un empire colonial conséquent, le II<sup>e</sup> Reich a noué des alliances avec l'Empire ottoman, tant militaires qu'économiques. Ces alliances expliquent la forte présence turque (36 %) parmi la population étrangère de l'Allemagne. Les liens coloniaux et la pratique de la langue sont d'autres facteurs explicatifs. Une partie importante des étrangers d'Espagne est originaire d'Amérique latine (32 %) et plus de 42 % des étrangers du Portugal sont Capverdiens, Brésiliens ou Angolais. Aux Pays-Bas, près d'un quart des étrangers sont de nationalité turque ou marocaine. Enfin, 9 % des étrangers vivant en Suède sont des ressortissants irakiens et un quart sont originaires d'autres pays scandinaves. ■

### Pour en savoir plus

- « Perspectives des migrations internationales 2011 », OCDE, septembre 2011.
- « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », *Population et sociétés* n° 472, Ined, novembre 2010.
- « Demography report 2010: Older, more numerous and diverse Europeans », Eurostat, mars 2011.

## 1. Part de la population étrangère dans la population totale en 2003 et 2010 par pays de l'UE



1. Les données de population de l'Estonie, de la Grèce et de la Lituanie sont disponibles uniquement pour l'année 2010.

Champ : population des pays de l'Union européenne à 27.

Note : les données de population de la Bulgarie et de la Roumanie ne sont pas disponibles pour les années 2003 et 2010.

Source : Eurostat.

## 2. Évolution des effectifs d'étrangers entre 2003 et 2010 dans l'Union européenne

	en milliers							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Allemagne	7 348	7 342	7 288	7 289	7 256	7 255	7 186	7 131
Autriche	747	754	774	797	805	835	864	876
Belgique	850	860	871	900	932	971	1 009	1 053
Bulgarie	...	...	...	26	26	24	24	...
Chypre	73	84	98	110	118	125	125	127
Danemark	265	271	268	270	278	298	320	330
Espagne	2 189	2 772	3 371	4 003	4 606	5 262	5 651	5 664
Estonie	...	...	...	242	236	229	214	213
Finlande	104	107	108	114	122	133	142	155
<b>France</b>	<b>3 263</b>	<b>...</b>	<b>3 623</b>	<b>3 510</b>	<b>3 650</b>	<b>3 674</b>	<b>3 738</b>	<b>3 769</b>
Grèce	...	...	...	884	888	906	930	955
Hongrie	116	130	144	156	168	177	186	200
Irlande	242	215	246	459	452	554	441	384
Italie	1 549	1 990	2 402	2 671	2 939	3 433	3 891	4 235
Lettonie	535	515	487	457	433	415	404	392
Lituanie	...	...	32	33	40	43	42	37
Luxembourg	171	178	184	191	198	206	215	216
Malte	10	11	12	12	14	15	18	18
Pays-Bas	700	702	699	691	682	688	637	652
Pologne	42	42	43	49	55	58	48	45
Portugal	239	...	...	276	435	446	443	457
République tchèque	179	195	193	258	296	348	408	424
Roumanie	...	26	26	26	26	26	31	...
Royaume-Uni	2 760	2 941	3 066	3 425	3 660	4 021	4 184	4 362
Slovaquie	30	30	22	26	32	41	53	63
Slovénie	45	45	44	49	54	69	71	82
Suède	474	476	481	480	492	524	548	590
<b>Ensemble</b>	<b>21 929</b>	<b>20 578</b>	<b>24 484</b>	<b>27 404</b>	<b>28 892</b>	<b>30 778</b>	<b>31 822</b>	<b>32 431</b>

Champ : population des pays de l'Union européenne à 27.

Source : Eurostat.

## 2.10 Main-d'oeuvre étrangère en Europe

En 2010, les personnes de nationalité étrangère représentent en moyenne 8 % de la **population active** de l'Union européenne (UE) hors la Bulgarie et la Roumanie. C'est au Luxembourg que leur part est la plus élevée (49 %). Elle est également très importante dans des pays tels que Chypre (22 %), l'Estonie (18 %), la Lettonie (16 %) et l'Espagne (16 %).

Entre 2003 et 2010, la population active étrangère s'est accrue dans la quasi-totalité des pays de l'UE. Cette hausse, particulièrement visible en Espagne, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni, s'est concentrée sur la période 2003-2008. Elle est à replacer dans un contexte où l'emploi dans ces pays était en pleine croissance. *A contrario*, depuis 2003, le nombre de travailleurs étrangers a reculé dans plusieurs pays de l'est de l'Europe. Dans les pays baltes (baisse de 6 % en Estonie par exemple), cela s'explique en partie par une politique de naturalisations. En 2010, dans la moitié des pays de l'UE, le **taux d'activité** des étrangers est plus élevé que celui des nationaux. C'est le cas notamment en Italie où l'écart entre Italiens et étrangers est de 10 points, au Luxembourg, en Grèce, en République tchèque et en Espagne où l'écart entre étrangers et nationaux est de près de 8 points. À l'opposé, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède, le taux d'activité des nationaux est supérieur à celui des étrangers (de l'ordre de 10 points d'écart). Ces différences entre pays sont dues en partie aux motifs d'immigration : dans les pays où le taux d'activité des étrangers est plus important, la majorité des nouveaux migrants viennent à des fins d'emploi.

Dans tous les pays, le taux d'activité augmente avec le niveau d'éducation, mais

cet accroissement est moins marqué pour les étrangers. Parmi les personnes non qualifiées, le taux d'activité des étrangers est souvent supérieur, ou seulement légèrement inférieur à celui des nationaux.

Dans l'ensemble des pays, à l'exception de la Hongrie et de la République tchèque, le **chômage** touche plus les étrangers. En Finlande et en Suède, leur taux de chômage est 2,4 fois supérieur à celui des nationaux. Ce ratio atteint ou dépasse 2,0 dans de nombreux pays parmi lesquels l'Allemagne, les pays du Benelux et l'Autriche. Dans bon nombre de pays, le taux de chômage des femmes étrangères est inférieur à celui des hommes étrangers. Ce phénomène est particulièrement prononcé en Lettonie, en Irlande et en Espagne. Dans le cas de la Lettonie, 21 % des actives étrangères recherchent un emploi, contre 30 % de leurs homologues masculins.

Les étrangers ou étrangères sont surreprésentés dans certains secteurs d'activité. C'est notamment le cas des hommes dans le domaine de la construction. Ainsi, 23 % des étrangers en emploi ayant entre 25 et 54 ans travaillent dans ce secteur. Ce taux n'atteint que 13 % pour les nationaux. Les femmes étrangères sont surreprésentées dans les secteurs des services aux particuliers et des services administratifs et de soutien. Plus de 15 % des femmes étrangères en emploi ayant entre 25 et 54 ans sont employées par un particulier contre seulement 1 % des femmes non étrangères. La part des étrangers comme des étrangères travaillant dans l'hôtellerie et la restauration est également nettement supérieure à celle des nationaux. ■

### Définitions

**Population active** : elle regroupe les personnes en emploi et les personnes au chômage.

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs d'une population donnée et l'effectif total de cette population.

**Taux de chômage (au sens du BIT)** : rapport entre la population au chômage au sens du BIT (c'est-à-dire constituée des personnes sans emploi, disponibles et à la recherche d'un emploi ou qui en ont trouvé un qui commencera ultérieurement) et la population active.

### Pour en savoir plus

- « Perspectives des migrations internationales 2011 », OCDE, septembre 2011.
- « Migrants in Europe, a statistical portrait of the first and second generation », Eurostat, octobre 2011.

# Main-d'oeuvre étrangère en Europe 2.10

## 1. Travailleurs étrangers dans les pays de l'Union européenne à 27

	Population active étrangère (en milliers)		Part dans la population active totale (en %)	
	2003	2010	2003	2010
Allemagne	3 562	3 870	9	9
Autriche	399	477	10	11
Belgique	334	455	8	9
Bulgarie	8	...	<0,5	...
Chypre	38	86	12	22
Danemark	92	169	3	6
Espagne	1 463	3 641	8	16
Estonie	129	121	20	18
Finlande	41	59	2	2
<b>France</b>	<b>1 357</b>	<b>1 625</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Grèce	268	477	6	10
Hongrie	22	31	1	1
Irlande	119	275	6	13
Italie	...	2 348	...	10
Lettonie	...	183	...	16
Lituanie	14	11	1	1
Luxembourg	87	112	45	49
Malte	...	6	...	3
Pays-Bas	304	307	4	4
Pologne	...	27	...	<0,5
Portugal	139	242	3	5
République tchèque	82	75	2	1
Roumanie	...	...	...	...
Royaume-Uni	1 472	2 520	5	8
Slovaquie	5	5	<0,5	<0,5
Slovénie	3	16	<0,5	2
Suède	210	259	5	5
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

1. La part des étrangers dans la population active totale pour l'Union européenne est une estimation.

Champ : population active âgée de 15 à 64 ans, sauf Danemark, Grèce et Italie, population active âgée de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.

## 2. Situation sur le marché du travail en 2010 des étrangers et des nationaux dans les pays de l'UE 27

	Taux d'activité		Taux de chômage	
	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
Allemagne	68	78	14	7
Autriche	70	76	9	4
Belgique	65	68	16	8
Bulgarie	...	67	...	10
Chypre	79	73	9	6
Danemark	73	80	15	7
Espagne	80	72	30	18
Estonie	80	73	30	15
Finlande	69	75	20	8
<b>France</b>	<b>64</b>	<b>71</b>	<b>17</b>	<b>9</b>
Grèce	76	68	15	13
Hongrie	68	62	8	11
Irlande	73	69	17	13
Italie	71	61	12	8
Lettonie	74	73	26	18
Lituanie	72	71	...	18
Luxembourg	73	64	6	3
Malte	64	60	...	7
Pays-Bas	67	79	10	4
Pologne	68	66	...	10
Portugal	81	74	19	11
République tchèque	78	70	5	7
Roumanie	...	64	...	8
Royaume-Uni	74	76	9	8
Slovaquie	60	69	...	15
Slovénie	69	72	14	7
Suède	71	80	19	8
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>72</b>	<b>71</b>	<b>17</b>	<b>9</b>

1. Les taux n'incluent pas les données des pays pour lesquels l'information n'est pas disponible.

Champ : population active âgée de 15 à 64 ans, sauf Danemark, Grèce et Italie, population active âgée de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.